ÉCOLE MATERNELLE DE GEUDERTHEIM
81 rue du Général de Gaulle
67170 GEUDERTHEIM
03 88 51 00 70
ce.0670302p@ac-strasbourg.fr

Procès-verbal du conseil d'école du 12 octobre 2026

Début de séance à 18 h 30

Présents :

Enseignantes : Cynthia STREIT, Belinda KUHN, Audrey KLEIN, Émilie HOENEN
AESH : Manuel FERREIRA
Représentants de la mairie : Michel URBAN, adjoint au maire

Représentants des parents d'élèves titulaires : PEEP : Maxime JUND, Mélissa LAGEL
Représentants des parents d'élèves suppléants : PEEP : Céline LOSER, Cécilia ROMERO

Excusés :
Jérémy OHLMANN, maire
Noémie LUDWIG, titulaire PEEP
Iseline WINDSTEIN, enseignante
Séverine MEHL-KNIPFEL, représentante du périscolaire

PRÉAMBULE

➢ Désignation du secrétaire de séance :

Mmes STREIT, KUHN et KLEIN
Lors des deux prochains conseils d'école nous demanderons à l'une puis l'autre association de tenir ce rôle.

➢ Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 3e trimestre de l'année dernière

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSENTENTIONS
9	0	0

➢ Adoption de l'ordre du jour.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSENTENTIONS
9	0	0

1. VIE SCOLAIRE

➢ Présentation du nouveau comité des parents d'élèves et bilan des élections du 9 octobre 2026

Participation	
Modalités de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	171
Nombre de votants	109
Nombre de bulletins blancs ou nuls	10
Nombre de suffrages exprimés	99
Taux de participation	63,74 %

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir	4
Quotient (S/N)	24,75

Répartition détaillée des sièges

Listes	Nombre de candidats titulaires	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient du plus fort reste	Sièges attribués au candidat le plus âgé	Total	Sièges pourvus
PEEP	4	**99**	4		4	**4**
Autre	0					**0**
TOTAL	4	**99**	4	0	4	**4**

Nombre de sièges pourvus	4
Nombre de sièges à pourvoir par tirage au sort	0

L'équipe éducative félicite les parents élus.

TITULAIRES (4 sièges) :

PEEP : Noémie LUDWIG, Maxime JUND, Frédérique MARCHAND-BALSER, Mélissa LAGEL

SUPPLÉANTS :

PEEP : Cécilia ROMERO, Céline LOSER, Marie NOUET, Marion CASANOVA

Rappel du rôle des délégués de parents d'élèves :

Les délégués de parents d'élèves élus deviennent des membres du conseil d'école et peuvent intervenir :
- auprès des enseignants pour faciliter les relations entre parents et enseignants, dans le cas où un contact direct avec l'enseignant n'aurait pas abouti à une solution.

- auprès de la directrice de l'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou de plusieurs parents concernés.

Les membres du conseil d'école votent le règlement intérieur de l'école, adoptent le projet d'école, donnent leurs avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions relatives à la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants...), donnent leur accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.

Les délégués de parents d'élèves élus siègent au conseil d'école, mais seuls les délégués titulaires ont voix délibérative. Les délégués suppléants assistent au conseil d'école mais ne peuvent prendre part ni au vote, ni au débat.

➢ Présentation de l'équipe enseignante et des autres membres du conseil d'école.

Audrey KLEIN, classe de moyenne et grande section
Cynthia STREIT, classe de moyenne section
Belinda KUHN, classe de petite section
Iseline WINDSTEIN, qui effectue la décharge de direction les mardis
Émilie HOENEN, classe de grande section et directrice de l'école
Manuel FERREIRA, AESH auprès d'un enfant en classe de grande section

➢ Effectifs et répartitions des élèves :

93 enfants inscrits à ce jour (16 de moins que l'année dernière à la même date) : 26 PS, 32 MS, 35 GS
Chez maîtresse Audrey, 23 enfants dont 10 MS et 13 GS
Chez maîtresse Cynthia, 22 enfants en MS
Chez maîtresse Belinda, 26 enfants en PS
Chez maîtresse Émilie, 22 enfants en GS.

➢ Lecture des points forts, modifications et approbation du règlement intérieur (Annexe 3) : approuvé à la majorité

L'instruction à partir de 3 ans ainsi que la **fréquentation assidue** de l'école sont obligatoires. À partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées, les familles seront signalées à l'Inspection Académique (même lors d'un départ en vacances anticipés).

Rappel des horaires de l'école : ouverture des portes à 7 h 50 (porte sous le préau).
Accueil des enfants de 7 h 50 à 8 h dans leur classe (une tolérance pour les PS d'arriver jusqu'à 8 h 15) puis fin des cours à 11 h 30.
Accueil de l'après-midi : 13 h 05 à 13 h 15 dans la cour de récréation pour les MS/GS et à 13 h 05 pour la sieste pour les PS.

Nous demandons aux accompagnateurs des enfants de petites sections qui reviennent l'après-midi de venir à **13 h 05** pour que l'endormissement se fasse en même temps que ceux mangeant au périscolaire.
RAPPEL : les enfants **sont sous la responsabilité de leurs parents** jusqu'à leur entrée dans l'enceinte de l'école, c'est pourquoi **les accompagnateurs doivent les amener jusque devant le portail**.

Rajout dans 2.2 : Signaler une absence : **Les absences des enfants seront à signaler à l'école avant 9 h pour les absences du matin ou avant 14 h pour les absences de l'après-midi.**

Rajout dans 4 : locaux scolaires : usages, sécurité et hygiène :
Les élèves peuvent apporter une gourde à l'école. Celle-ci doit être clairement identifiée au nom de l'enfant et contenir exclusivement de l'eau plate. Les boissons sucrées, aromatisées ou gazeuses ne sont pas autorisées.

➢ Approbation du règlement intérieur de l'école :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSENTENTIONS
9	0	0

➢ Animations culturelles passées et à venir.

- ❖ La semaine du goût du 12 au 16 octobre.
 Toutes les classes de l'école ont participé à la semaine du goût en réalisant divers ateliers sur ce thème avec l'aide des parents d'élèves dans certaines classes.

- ❖ Dans le cadre de la liaison inter-cycle du projet d'école, les GS ont fait une sortie en commun avec les CP de Mme SCHAEFFNER avec au programme, jeux collectifs, land art, mathématiques, …

- Toutes les classes de l'école participeront à un projet académique : « Maternelle et Cinéma ».
 Une fois par trimestre, nous nous rendrons au cinéma Pathé à Brumath afin de visionner un film sélectionné par l'académie de Strasbourg d'une durée de 35 à 45 minutes environ. Les bus seront financés avec le budget annuel alloué par la mairie (180 €/bus/séance soit un total de 1 080 €) et les séances par l'école (à la place du spectacle de Noël).
 Cette somme représente quasiment le montant que l'on aurait dû dépenser pour nous rendre à la sortie de fin d'année dans le Val d'Argent. Ne pouvant faire les deux, l'équipe pédagogique a décidé de privilégier une action qui dure dans le temps et qui concerne toutes les classes de l'école, plutôt qu''un report d'une sortie que nous aurions dû faire en septembre ou en octobre mais uniquement avec les moyens et les grands (les sorties à la journée sont très compliquées avec les petits en début d'année scolaire).
 Nous envisageons cependant d'aller à cette ferme pour notre sortie de fin d'année courant de mois de mai ou du mois de juin avec les quatre classes de l'école.

- ❖ Le lundi 7 décembre, nous fêterons la Saint Nicolas. La PEEP offrira un chocolat à tous les enfants de l'école et l'école fournira des *Mennele* pour le goûter.

- ❖ Le jeudi 17 décembre nous fêterons Noël. Nous ferons un goûter collectif, les quatre classes ensemble, dans la salle de motricité. Nous solliciterons les parents pour l'installation et le rangement des tables et des chaises ainsi que pour fournir de quoi agrémenter le festin. Le père Noël passera ce jour-là dans chaque classe pour offrir un ou plusieurs cadeaux pour la classe.

- ❖ Nous fêterons les rois au retour des vacances de Noël. L'école fournira des galettes pour chaque classe.

- ❖ Nous fêterons carnaval le mardi 9 février.

➢ Fêtes et actions au profit de notre école (associations)

- **PEEP :**
 - vente de fromages avec livraison avant Noël (les catalogues seront distribués le mardi 13 octobre)
 - 4 décembre 2026 : organisation de la marche aux lampions au parcours de santé de Geudertheim (chant en commun pour toutes les classes)

L'équipe éducative remercie les associations pour leurs différentes actions au profit des enfants de l'école maternelle.

➢ Dates et horaires des 2 prochains conseils d'école :

Conseil d'école du 2e trimestre : le mardi 6 avril à 18 h 30
Conseil d'école du 3e trimestre : le mardi 22 juin à 18 h 30

Les parents remercient la mairie pour l'installation des racks à vélo sous l'abri en face de l'école.
M. URBAN précise que la mairie installera également des racks à trottinettes mais que le choix du modèle est encore à l'étude.

2. HYGIÈNE SCOLAIRE ET SÉCURITÉ

➢ PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté a été mis à jour en octobre.
Dans le cas d'un risque majeur, il y a confinement des enfants à l'intérieur de l'école.
Dans le cas d'un attentat/intrusion, il existe 2 scénarios, soit un confinement dans les locaux soit une évacuation de l'ensemble des personnes.
Nous avons réalisé le 1er exercice le vendredi 9 octobre. Dans le scénario envisagé il y avait une intrusion suspecte dans l'enceinte de l'école.
Les enfants avaient été avertis avant que l'alarme retentisse, afin de ne pas générer de peur supplémentaire.

Nous avons constaté suite à cet exercice qu'il nous manque des malles PPMS dans les différents lieux de mise à l'abri (il n'y en a que 2 complètes dans l'école alors qu'il en faudrait cinq. Il manque des verrous dans les salles 1 et 2. Elles ne peuvent donc être fermées à clés et ne garantissent pas la sécurité des personnes. Le volume sonore de l'alarme ne permet pas d'être entendue par tous si l'évènement se passe de façon imprévisible (bruits dans les salles de classes).

Un exercice risque majeur sera prévu avant la fin de l'année civile.

Question de M. JUND : Combien coute une malle PPMS ? Est-ce qu'une action de la PEEP doit être mise en œuvre pour allouer à l'école maternelle le budget nécessaire à la fourniture des malles PPMS manquantes ?
Réponse de l'école et de la mairie : Non, les choses avancent.

➢ Bilan de l'exercice incendie du 1er trimestre.

Conformément à la réglementation, nous avons effectué notre 1er exercice incendie le 28 septembre.
Tout s'est déroulé dans le calme, nous avons évacué l'école en moins de 2 min.

Toutefois le problème rencontré lors du dernier exercice de l'année précédente, à savoir que dans certaines situations les usagers de l'école peuvent être bloqués dans le jardin, n'a pas encore était résolu.

Afin de quitter l'établissement, conformément au plan d'évacuation, les salles 1 et 2 doivent passer par le jardin puis rentrer à nouveau dans l'école par une porte qui ne peut se déverrouiller que de l'intérieur, traverser le couloir et sortir par la porte principale de l'école.

➢ Le document unique d'évaluation des risques a été transmis à la mairie et à l'éducation nationale afin de prévenir d'éventuels accidents ou risque d'accident qui pourraient survenir à l'école (pour tous les usagers : enfants et personnel).

3. UTILISATION DES MOYENS ALLOUÉS À L'ÉCOLE

➢ Quitus des membres de la commission de contrôle des comptes et nomination des nouveaux membres.

Monsieur JUND et Madame LAGEL, parents d'élèves, ont révisés les comptes de la coopérative scolaire et ont donné quitus le 24 septembre 2026.

Nous demandons à deux nouveaux parents d'élèves de tenir ce rôle pour faire le bilan de cette année scolaire au courant du mois de septembre 2027 : M. JUND et Mme LAGEL.

➢ Budget coopérative scolaire (COOP).

L'école est affiliée à L'OCCE (Office Central des Coopérations des Écoles) pour gérer les différentes recettes et dépenses sur une année scolaire.
À la rentrée de septembre 2026, le solde de ce compte était de 4 644 €.

Le solde diminue chaque année (il est stable à cette rentrée car nous avons eu les bénéfices de la kermesse) et nous sommes de plus en plus amenés à solliciter les parents pour contribuer à cette coopérative.
L'assurance et la cotisation annuelle que l'école doit verser à OCCE quel que soit le montant collecté est de 300 €.

Bien que facultative, cette contribution permet à chaque élève de l'école de bénéficier de projets pédagogiques et ludiques dans sa classe.
À ce jour, il nous manque encore des cotisations.

Malgré cela, nous remercions les parents qui ont contribué cette année.

Grâce à elle, nous avons pu acheter du matériel pédagogique pour la rentrée et les ingrédients pour la semaine du goût. Nous financerons le goûter de St Nicolas, les galettes des rois pour l'Épiphanie, etc.

➢ Budget Mairie

La mairie alloue un budget de fonctionnement de 1 000 € par classe par année civile.
À la rentrée de septembre, nous avions dépensé 279,37 euros. À cela s'ajouteront les frais pour la piscine (bus 600 €) + les entrées (environ 340 €).

Question à la mairie : Est-ce que les bus pour le cinéma peuvent être pris sur le budget de cette année (puisque pas dépensés à cause de l'annulation de la sortie de fin d'année du fait de la canicule) ?
Réponse de la mairie : oui.

La mairie offre également 50 € par classe pour l'achat des cadeaux de Noël au mois de décembre de chaque année.

Nous remercions la Mairie de Geudertheim pour les sommes généreuses qui nous sont attribuées.